DLP 22-7-61 099124

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, 2, rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG.
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

15 Juillet 1961

Bulletin N° 10

VIGNE

/Avertissement/

MILDIOU

De nouvelles taches ont fait leur apparition dans certains vignobles plus particulièrement exposés et des repiquages sont à craindre à la faveur des pluies prochaines ou orages locaux. Afin d'assurer la protection parfaite des grappes, un nouveau traitement devra être exécuté avant le 20 Juillet.

VERS DE LA GRAPPE - Cochylis-Eudémis

Le vol de deuxième génération a été assez soutenu et les premières éclosions vont avoir lieu incessamment. Un traitement insecticide est à envisager.

Les produits insecticides du type préventif (D.D.T., Dipterex, etc..) peuvent être employés à l'occasion du traitement Mildiou.

Les produits dits curatifs (type Parathion) seront utilisés aux alentours du 23-24 Juillet.

Opérer en traitement mixte ou en poudrage de préférence.

/Information/

OIDIUM

La maladie est en voie d'extension. Profiter de l'intervention contre le Mildiou pour exécuter un traitement mixte.

On pourra ajouter un produit mouillable (soufre micronisé ou Dinitrophénylcrotonate) à la bouillie anti-mildiou, ou exécuter un soufrage. Dans ce dernier cas, prendre les précautions d'usage pour éviter les brûlures.

Dans les cas graves, on pourra également employer le Permanganate de potasse à la dose de 125 gr par HL/d'eau en traitement éradicant. Employer ce produit avec un mouillant spécial non oxydant. Faire suivre cette application d'un soufrage à 24 ou 48 heures d'intervalle.

ARAIGNEES ROUGES

A la faveur du temps chaud, les générations d'été commencent à se manifester localement. Surveiller les foyers et intervenir éventuellement au cours des prochains jours.

Traiter de préférence avec un acaricide ou un ovicide de contact.

40

../..2

ARBRES FRUITIERS

/Avertissement/

CARPOCAPSE

Le vol des papillons de Carpocapse s'est poursuivi activement et des pontes assez nombreuses ont été repérées dans les vergers. Des contaminations importantes sont à craindre au cours des prochains jours. Réaliser un traitement insecticide dès réception de l'avis avec l'un des produits conseillés sur la liste précédemment adressée à chaque abonné.

En ce qui concerne les variétés à maturité précoce, nous précisons que l'Arséniate ne peut pas être utilisé dans les deux mois qui précèdent la récolte. Cette restriction est de l'ordre de 15 jours avant la récolte pour les Esters phosphoriques et les produits chlorés.

TAVELURE

Profiter du traitement contre le Carpocapse pour réaliser une nouvelle protection contre la Tavelure. Exécuter un traitement mixte en ajoutant un fongicide à la bouillie insecticide.

/Information/

OIDIUM

Renouveler la protection. Il est rappelé qu'il est indispensable d'éliminer les pousses oïdiées persistant dans les vergers traités.

ACARIENS

On note actuellement des attaques localisées de ces parasites. Elles se manifestent par une coloration grise des feuilles, lesquelles jaunissent et tombent.

Dès les premiers symptômes, traiter avec l'un des produits conseillés dans la liste remise à chaque abonné.

POMME DE TERRE

/Avertissement/

MILDIOU

La maladie ne s'est pas encore manifestée très gravement, mais un développement est à craindre à la faveur de prochaines pluies ou orages locaux. Renouveler la protection dès réception de la présente note.

H O U B L O N

/Information/

MILDIOU

La situation sanitaire vis à vis de cette maladie s'est sensiblement améliorée. Toutefois, il importe de maintenir une bonne protection des plantations et de neutraliser les attaques qui pourraient se produire, notamment sur les hampes latérales. Opérer un nouveau traitement fongicide avant le 20 Juillet.

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Directeur-gérant : L. BOUYX

../..3

ARAIGNEES ROUGES

Le temps sec actuel est favorable à l'installation des colonies d'Araignées rouges. Profiter du traitement fongicide contre le Mildiou pour ajouter à la bouillie un produit acaricide efficace.

Les plantations qui ont été traitées au Diméfox, sont en principe à l'abri de toute contamination par ces acariens.

M A I S

/Information/

PYRALE DU MAIS

La période actuelle est favorable aux sorties de papillons et aux pontes. Un traitement est conseillé dans la période du 18 au 20 Juillet.

Employer un produit à base de Méthyl-parathion, D.D.T. en poudrage ou pulvérisation.

FRAISIER

/Information/

OTIORRHYNQUES DU FRAISIER

Ces insectes dont les dégâts ont été observés pour la première fois en 1959, dans le Val de Moselle, ont causé localement de graves préjudices aux plantations. Les larves, blanc-rosé, minent le coeur de la racine du fraisier, entraînant l'affaiblissement, puis la mort du pied si les conditions atmosphériques (sècheresse) empêchent la formation de nouvelles racines.

Parmi les différents produits expérimentés, la Dieldrine à dose forte a fait preuve d'une bonne efficacité. Le Lindane et le Parathion, également à forte dose, ont assuré une protection satisfaisante. Ces insecticides étant utilisés aussitôt après la récolte et employés en pulvérisation à raison de 10 litres de solution à l'are.

Des poudrages au parathion méthyle concentré (poudre à 2% de matière active) ont aussi permis de réduire les méfaits de ces insectes.

Les contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BERNARD
J.M. GRENOUILLOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Cité Administrative
Directeur-gérant : L.BOUYX.

91

mode de vie

Cochylis et Eudémis vivent sensiblement de la même façon, passent l'hiver sous forme de chrysalides dans des cocons le plus souvent dissimulés sous les écorces des ceps ou dans les fentes des échalas.

Au printemps, les chrysalides se transforment en papillons qui volent au crépuscule et s'accouplent ; les femelles pondent, sur les boutons floraux, des œufs semblables à de minuscules lentilles ; ces œufs éclosent au bout de quelques jours, donnant les jeunes chenilles responsables des premiers dégâts. Au terme de leur développement, les chenilles se transforment, dans les grappes et sous les écorces, en chrysalides ; celles-ci donnent naissance à de nouveaux papillons qui pondent à leur tour sur les grappes, engendrant de nouvelles chenilles et de nouveaux dégâts.

Chaque cycle « papillons - œufs - chenilles - chrysalides » constitue une génération. Le nombre de générations annuelles est variable suivant l'espèce et les conditions climatiques : deux pour le Cochylis ; trois pour l'Eudémis (quelquefois quatre, certaines années, dans le midi de la France).

moyens de destruction

D'une façon générale, il convient d'effectuer :

- *pulvérisations*

contre les chenilles de première génération ;

- *poudrages*

contre les chenilles de la deuxième génération (les poudrages sont en effet plus efficaces lorsque les grappes se trouvent protégées par le feuillage).

Chaque fois, les périodes favorables aux traitements sont de courte durée ; elles sont signalées par les avis de traitements des

- ***« Stations d'Avertissements Agricoles ».***

Les produits à utiliser sont :

a. *En pulvérisation contre la première génération :*

- arséniate de plomb (100 à 150 gr d'arsenic par hl) ;
- D. D. T. (50 à 80 gr par hl selon la teneur de la spécialité) ;
- parathion à 20 gr de matière active ;
- méthylparathion à 25 gr de matière active ;
- diazinon à 25 gr de matière active ;
- malathion à 75 gr de matière active.

Toutes les doses ci-dessus sont données pour un hectolitre d'eau.

b. *En poudrage, à partir de la deuxième génération :*

- D. D. T. ;
- parathion et méthylparathion ;
- malathion ;
- diazinon.

Ces poudres sont à utiliser à des doses variant de 25 à 30 kg par hectare, selon la teneur en matière active des poudres et compte tenu de l'importance de la végétation.

Le D. D. T. et l'arséniate de plomb doivent être utilisés avant l'éclosion. Les autres produits peuvent être utilisés lors des premières éclosions.

Les Stations d'Avertissements Agricoles sont à même de donner toutes précisions utiles pour la conduite des traitements.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

à la Direction des Services Agricoles de votre département ou au Service de la Protection des Végétaux de la circonscription dont dépend votre département.

IMPRIMERIE NATIONALE. — (L) J. U. 808761.

Direction générale de l'Agriculture - Service de la Protection des Végétaux

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

pour avoir de belles grappes

ATTENTION

aux

TORDEUSES DE LA GRAPPE

LES TORDEUSES DE LA GRAPPE

dégâts

Les Tordeuses de la grappe, appelées encore « ***Vers de la grappe*** », sont les chenilles de deux petits papillons, le ***Cochylis*** et l'***Eudémis***. Elles causent des dommages parfois très graves pouvant aller jusqu'à la destruction presque complète de la récolte, dans les vignobles mal protégés.

Lors de la ***PREMIÈRE GÉNÉRATION***, les chenilles dévorent les boutons floraux. Elles les agglutinent par des fils soyeux dans une sorte de nid, ou bien elles pénètrent dans la rafle des jeunes grappes qui se dessèchent.

Au cours de la ***SECONDE GÉNÉRATION*** et de la troisième lorsque celle-ci a lieu (Eudémis), les chenilles s'introduisent dans les grains et les font pourrir, surtout lorsque l'automne est humide ; la vinification de la vendange se fait alors dans de mauvaises conditions (vin trouble, mauvais goût).

description des insectes

Ces deux insectes présentent des différences qui permettent de les distinguer :

COCHYLIS

Papillon. — 10 m/m d'envergure, 6 à 8 m/m de long. Livrée simple. Ailes antérieures repliées sur le corps au repos ; jaunes traversées par une large bande gris noir.

Chenille — 10-12 m/m. Couleur lie de vin. Tête et partie supérieure du 1er segment brun noir brillant. Mouvements assez lents.

EUDÉMIS

Papillon. — Très légèrement plus petit que le Cochylis. Ailes gris perle mêlé de jaune, deux bandes obliques brunâtres au dessin irrégulier avec taches brun foncé.

Chenille. — 8-9 m/m. Vert jaunâtre ou vert grisâtre. Tête et partie supérieure du 1er segment jaune brunâtre. Mouvements vifs. Sauts.

LES TORDEUSES DE LA GRAPPE

(*CLYSIA AMBIGUELLA - HB*)

COCHYLIS ET EUDEMIS

(*POLYCHROSIS BOTRANA Schiff.*)

ADULTES

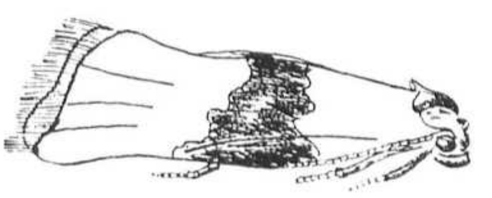


Grossi 10 fois

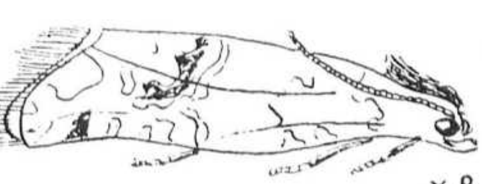
Grossi 10 fois



1re génération



Cochylis



Eudémis

× 8

ADULTES VUS DE PROFIL



Grossi 10 fois

ADULTE AU REPOS

COCON

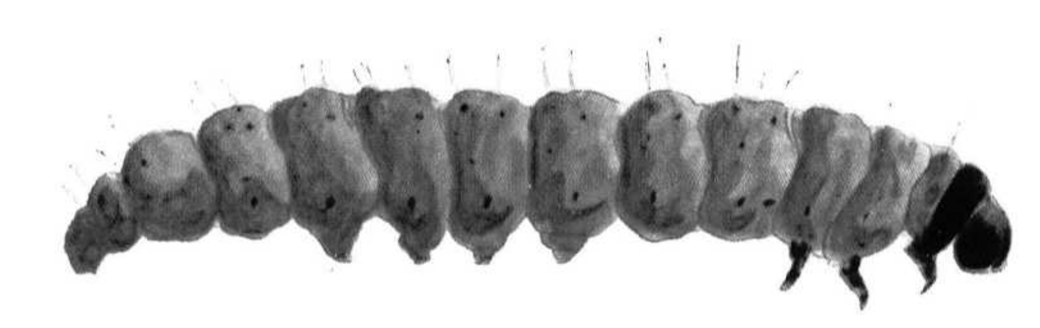


Grossi 10 fois

ADULTE AU REPOS

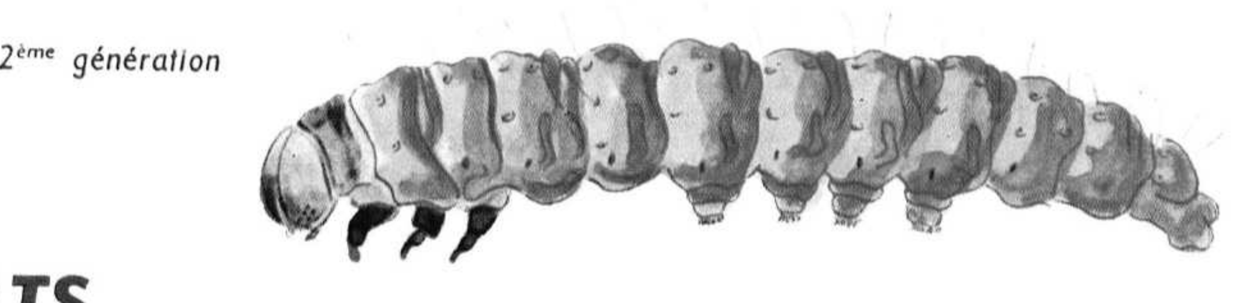
2ème génération

LES DÉGATS



Grossi 10 fois

CHENILLE



Grossi 10 fois

LA CHENILLE

Aquarelle P. VILCOT

No 12 - 1950